



Visites pandémie + 65 ans

Par aiglenoir

Bonjour.
Mon propriétaire a décidé de vendre l'appartement que j'occupe actuellement.
Mon bail court jusqu'en juin 2023.
Je précise que j'ai 66 ans.
Suis je en devoir de supporter des visites en ces temps de pandémie.
Je vous avoue que j'ai un peu peur que des personnes dont on ne sait rien entrent chez moi.
Merci de vos réponses.

Par ESP

Bonjour
Les propriétaires doivent suivre les règles relatives à la COVID-19 (masques, gel, distanciation) lorsqu'ils font visiter un logement à un éventuel locataire ou acheteur, surtout si vous habitez toujours dans le logement.
Protocole du 8 janvier 2021
[url=https://www.efl.fr/actualites/immobilier/details.html?ref=f26413eb4-d8f9-4203-9502-eab08dca24c0]https://www.efl.fr/actualites/immobilier/details.html?ref=f26413eb4-d8f9-4203-9502-eab08dca24c0[/url]

Mais l'ADIL ou l'ANIL est toujours de bon conseil
Contactez les...
[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil[/url]

Par aiglenoir

RE.
Merci de votre réponse.
J'ai bien lu toutes les dispositions seulement il reste un flou pour moi dans ces dispositions.
J'ai lu que les "acquéreurs" éventuels de plus de 65 ans et les femmes enceintes de plus de 6 mois étaient exclus de ces visites.
Mais quid du locataire de + de 65 ans et, éventuellement d'une locataire enceinte ?
Sommes nous obligés de supporter les visites ?
Ce qui marche dans un sens devrait marcher dans l'autre ?
Merci.
@+.

Par ESP

Suivez mes conseils de contacter l'ANIL

Par AGeorges

Bonjour aiglenoir,

Texte du protocole du gouvernement pour particulier à particulier :

[url=https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Protocole%20-%20visites_sans_interm%C3%A9diation.pdf]https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Protocole%20-%20visites_sans_interm%C3%A9diation.pdf[/url]